

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 02 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 octobre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2ème adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4ème adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5ème adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6ème adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7ème adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8ème adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9ème adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10ème adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
 M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Romuald PIDJOT est désigné secrétaire de séance.

N° d'ordre: 23

Date de mise en ligne: 06 NOV. 2023

DELIBERATION N° 118 /23/XI

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales, modifiée par les délibérations n°73/21/VI du 24 juin 2021, n°06/22/III du 03 mars 2022 et n°35/23/VI du 22 juin 2023,

Vu la note explicative de synthèse n°85/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Article 2 : Il est créé, au sein du conseil municipal, les commissions permanentes composées de la manière suivante :

**Commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion :**

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

M. Olivier BERTHELOT

M. Mathieu GOYON

Mme Sabrina WEDE

M. Raphaël TOFILI

Mme Marguerite FILIMOHAAU

M. Mickaël LELONG

Mme Laure MOREAU

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Petelo SAO

**Commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale :**

M. Pierre-Louis ALGAYRES

Mme Chantal COURTOT

Mme Catherine KRIVOBOK

Mme Nadine JALABERT

M. Lionel PAAGALUA

Mme Marie-Thérèse TU

Mme Ivy POIA

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Petelo SAO

**Commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des séniors, du handicap et du logement :**

Mme Fémia MOTUHI	M. Georges TARAIHAU
M. Raphaël TOFILI	Mme Ivy POIA
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Jean-Irénée BOANO
M. Michel BAUDRY	M. Petelo SAO

**Commission chargée de la condition féminine :**

Mme Nadine JALABERT	Mme Catherine KRIVOBOK
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Nina JULIE
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Chantal COURTOT	M. Petelo SAO

**Commission chargée de la culture :**

Mme Marie-Thérèse TU	Mme Catherine KRIVOBOK
Mme Elodie TEHEI-VIBERT	Mme Laure MOREAU
Mme Fémia MOTUHI	M. Mickaël LELONG
Mme Sabrina WEDE	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Petelo SAO

**Commission chargée des sports :**

M. Carl N'GUELA	M. Paul AUSU
M. Michel BAUDRY	Mme Ivy POIA
Mme Valérie BOLO	M. Mickaël LELONG
M. Lolésio MAUVAKA	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Marie-Thérèse TU	M. Petelo SAO

**Commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement :**

M. Mathieu GOYON	Mme Rusmaeni SANMOHAMAT
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Frédéric PARENT
Mme Catherine KRIVOBOK	Mme Nina JULIE
Mme Chantal COURTOT	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
M. Lolésio MAUVAKA	M. Petelo SAO

**Commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique :**

M. Georges TARAHAU

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT

M. Mathieu GOYON

Mme Vaea FROGIER

M. Carl N'GUELA

M. Olivier BERTHELOT

Mme Nina JULIE

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Petelo SAO

**Article 3 :** Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville.

**Article 4 :** La présente délibération abroge les délibérations n°43/20/VII du 09 juillet 2020, n°73/21/VI du 24 juin 2021, n°06/22/III du 03 mars 2022 et n°35/23/VI du 22 juin 2023.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Romuald PIDJOT



Le Maire



Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud

Cabinet du Maire

Toutes directions et services

Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20231102-118-23-XI-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2023  
Date de réception préfecture : 03/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le jeudi neuf juillet à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 03 juillet 2020

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TEHEI-VIBERT	Elodie	Conseillère municipale
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FROGIER	Vaea	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	AUSU	Paul	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représenté :

M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	34
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h00.

M. Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 17 JUIL. 2020  
au Commissaire Délégué  
et notifié le 21 JUIL. 2020  
et/ou publié le 21 JUIL. 2020  
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

DELIBERATION N° 43 /20/VII

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 09 juillet 2020**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, de la République  
en Nouvelle-Calédonie

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°34/2020 du 03 juillet 2020,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

17 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit.

**Article 2 :** Il est créé, au sein du conseil municipal, les commissions permanentes composées de la manière suivante :

**Commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion :**

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

Mme Elodie TEHEI-VIBERT

M. Mathieu GOYON

Mme Sabrina WEDE

M. Raphaël TOFILI

Mme Marguerite FILIMOHAAU

M. Mickaël LELONG

Mme Laure MOREAU

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Pétélo SAO

**Commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale :**

M. Pierre-Louis ALGAYRES

Mme Chantal COURTOT

M. Guy GUEPY

Mme Nadine JALABERT

M. Lionel PAAGALUA

Mme Marie-Thérèse TU

Mme Ivy POIA

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Pétélo SAO

**Commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des seniors, du handicap et du logement :**

Mme Fémia MOTUHI	M. Georges TARAIHAU
M. Raphaël TOFIL	Mme Ivy POIA
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Jean-Irénée BOANO
M. Michel BAUDRY	M. Pétélo SAO

**Commission chargée de la condition féminine :**

Mme Nadine JALABERT	M. Michel BAUDRY
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Nina JULIE
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Chantal COURTOT	M. Pétélo SAO

**Commission chargée de la culture :**

Mme Marie-Thérèse TU	M. Maurice PELAGE
Mme Elodie TEHEI-VIBERT	Mme Laure MOREAU
Mme Fémia MOTUHI	M. Mickaël LELONG
Mme Sabrina WEDE	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Pétélo SAO

**Commission chargée des sports :**

M. Carl N'GUELA	M. Paul AUSU
M. Michel BAUDRY	Mme Ivy POIA
Mme Valérie BOLO	M. Mickaël LELONG
M. Lolésio MAUVAKA	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Marie-Thérèse TU	M. Pétélo SAO

Commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement :

M. Mathieu GOYON

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

M. Paul AUSU

Mme Chantal COURTOT

M. Lolésio MAUVAKA

Mme Elizabeth RIVIERE

M. Frédéric PARENT

Mme Nina JULIE

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Pétélo SAO

Commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique :

M. Georges TARAIHAU

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT

M. Mathieu GOYON

Mme Vaea FROGIER

M. Carl N'GUELA

M. Olivier BERTHELOT

Mme Nina JULIE

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Pétélo SAO

Article 3 : Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville.

Article 4 : La présente délibération annule toutes dispositions antérieures contraires.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 09 JUILLET 2020

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

17 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Intéressé(e)s (notification)

Toutes directions et services

Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Création et composition des commissions municipales.

**P.J. :** Projet de délibération

La création de commissions municipales, chargées par le conseil municipal d'instruire et d'étudier les affaires qui lui sont soumises, est prévue par l'article L.121-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

*« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

*(...)*

*Elles sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché ».*

Il est précisé que les commissions disposent essentiellement d'un rôle d'instruction et de préparation des affaires pour lesquelles elles rendent un avis et sur lesquelles le conseil municipal sera appelé à délibérer.

L'avis des commissions doit en principe figurer dans les visas des projets de délibération du conseil municipal.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

L'objectif de cette mesure est d'assurer une plus grande transparence dans l'instruction des affaires qui lui sont soumises et une meilleure information de l'ensemble des élus.

Le législateur n'ayant pas expressément imposé la stricte proportionnalité pour la composition des commissions, le conseil s'efforce de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée délibérante, sans qu'aucune liste représentée en son sein ne soit exclue.

En fonction des nombreuses matières relevant de la compétence municipale, il est proposé de former 8 commissions et d'en désigner les membres, soit, outre le Maire (président de droit), 10 conseillers.

Il s'agirait des commissions suivantes :

- commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion,
- commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale,
- commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des séniors, du handicap et du logement,

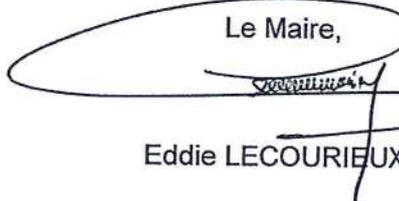
- commission chargée de la condition féminine,
- commission chargée de la culture,
- commission chargée des sports,
- commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement,
- commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique.

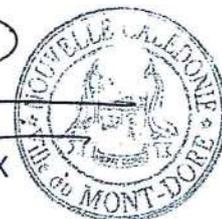
Pour des raisons pratiques, considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever préalablement au vote le scrutin secret, pour désigner les représentants de la Ville.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 03 juillet 2020

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 juin 2021

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)  
M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI pour les points abordés après son départ de la séance)  
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY pour les points abordés après son départ de la séance)  
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donné à Mme Fémia MOTUHI)  
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée M. Paul AUSU)  
M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Carl N'GUELA pour les points abordés après son départ de la séance)  
M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)  
M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ pour les points abordés avant son arrivée en séance)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO  
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\*\*\*\*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
Mme Elodie FERRALI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 73 /21/VI

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE  
L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE, DE LA PREVENTION ET DE L'INSERTION

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 24 juin 2021**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales,

Vu l'élection de la 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire, en date du 12 mai 2021,

Vu la note explicative de synthèse n° 47/2021 du 18 juin 2021,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

28 JUIN 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**Article 1 :** A l'article 2 de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020, sus visée, il convient de lire « M. Olivier BERTHELOT » en lieu et place de « Mme Elodie TEHEI-VIBERT », s'agissant de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion.

**Article 2 :** Le reste sans changement.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 28 JUIN 2021  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 28 JUIN 2021  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 JUIN 2021

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire absent et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales



Eric KEM-SENG



Jean-Jacques AFCHAIN

**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Intéressés (notification)  
Toutes directions et services  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Modification de la composition de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion.

**P.J. :** - Délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 ;  
- Projet de délibération.

Lors de la séance du 09 juillet dernier, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, par délibération ci-jointe.

Il convient toutefois de modifier la délibération sus visée en remplaçant Mme Elodie TEHEI-VIBERT par M. Olivier BERTHELOT.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 18 JUIN 2021

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 25 février 2022

Étaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
M. Raphaël TOFILFI (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Paul AUSU)  
Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)  
M. Frédéric PARENT (procuration donnée à M. Mickaël LELONG)

Excusés :

Mme Marguerite FILIMOHAAU  
Mme Nina JULIÉ  
M. Jean-Irénée BOANO  
M. Romuald PIDJOT

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Paul AUSU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 06 /22/III

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TRANSPORT, DU CADRE DE VIE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 mars 2022**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales,

Vu la note explicative de synthèse n° 06/2022 du 25 février 2022,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : A l'article 2 de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020, sus visée, il convient de lire « Mme Rusmaeni SANMOHAMAT » en lieu et place de « Mme Elizabeth RIVIERE », s'agissant de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement.

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 07 MAR. 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 09 MAR. 2022  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 MARS 2022

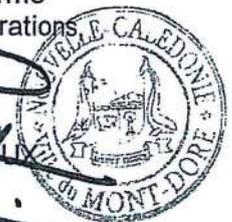
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOURT

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Intéressées (notification)  
Toutes Directions et services  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Modification de la composition de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement.

**P.J. :** - Délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 ;  
- Projet de délibération.

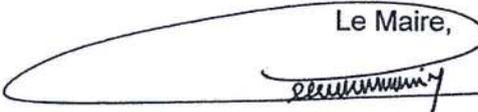
Lors de la séance du 09 juillet dernier, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, par délibération ci-jointe.

Il convient toutefois de modifier la délibération sus visée en remplaçant Mme Elizabeth RIVIERE par Mme Rusmaeni SANMOHAMAT.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 25 FEV. 2022

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 M. Olivier BERTHELOT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)  
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT  
 M. Petelo SAO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Abstentions:

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

DELIBERATION N° 35 /23/VI

PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°43/20/VII DU 09 JUILLET 2020 PORTANT  
CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales,  
Vu la note explicative de synthèse n° 25/2023 du 16 juin 2023,  
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 : A l'article 2 de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020, sus visée, il convient de lire :
- « M. Michel BAUDRY » en lieu et place de « M. Guy GUEPY », s'agissant de la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale.
  - « Mme Catherine KRIVOBOK » en lieu et place de « M. Maurice PELAGE », s'agissant de la commission chargée de la culture.
  - « Mme Catherine KRIVOBOK » en lieu et place de « M. Michel BAUDRY » s'agissant de la commission chargée de la condition féminine
  - « Mme Catherine KRIVOBOK » en lieu et place de « M. Paul AUSU » s'agissant de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement.
- Article 2 : Le reste sans changement.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressé(e)s et publiée sous format électronique.

Le secrétaire de séance,

Nina JULIÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire empêché et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Jean-Jacques AFCHAIN



**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Intéressé(e)s (notification)  
Toutes directions et services  
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20230623-35-23-VI-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Modification de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales.

**P.J. :** - Délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 ;  
- Projet de délibération.

Lors de la séance du 09 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit, par délibération ci-jointe.

Il convient de modifier la délibération sus visée comme suit :

Pour la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, il convient de remplacer M. Guy GUEPY par M. Michel BAUDRY.

Pour la commission chargée de la culture, il convient de remplacer M. Maurice PELAGE par Mme Catherine KRIVOBOK.

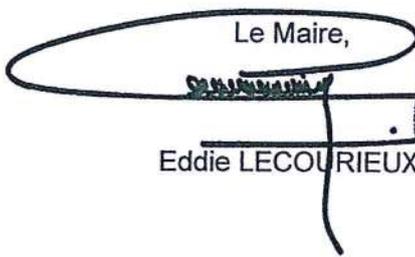
Pour la commission chargée de la condition féminine, il convient de remplacer M. Michel BAUDRY par Mme Catherine KRIVOBOK.

Pour la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, il convient de remplacer M. Paul AUSU par Mme Catherine KRIVOBOK.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX



Date de mise en ligne : 03 OCT. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20231002-624-23-AI  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

## ARRETE DU MAIRE

N° 624 /23 du 02 OCT. 2023

Portant délégation de fonction et de signature au septième adjoint au Maire  
**Monsieur Michel BAUDRY**

### Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

- Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu les articles L.122-11 et L.122-25 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'élection du Maire et des adjoints, en date du 03 juillet 2020 ;  
Vu la délibération n°42/20/VII du 03 juillet 2020 portant détermination du nombre d'adjoints au Maire de la Ville du Mont-Dore ;  
Vu le décès de M. Guy GUEPY, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, survenu le 26 avril 2023,  
Vu l'élection du 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, en date du 22 juin 2023,  
Vu l'arrêté n°374/23 du 23 juin 2023 portant délégation de fonction et de signature au septième adjoint au Maire, Monsieur Michel BAUDRY,  
Considérant que, pour la bonne marche des affaires communales, il convient de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéficiaire du septième adjoint,

### ARRETE :

- Article 1 : Monsieur Michel BAUDRY, septième adjoint, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction dans les domaines de la vie des quartiers, de l'entretien du patrimoine, de la propreté urbaine et de la sécurité.
- Article 2 : Monsieur Michel BAUDRY reçoit également, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature aux fins de signer tous actes, arrêtés et décisions dans les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté. La signature devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».
- Article 3 : Le Maire se réserve le droit d'évoquer à tout moment tous dossiers relevant de cette délégation, afin de statuer lui-même.
- Article 4 : Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté n°374/23 du 23 juin 2023.
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Article 6 : Le Maire de la Ville du Mont-Dore, le Secrétaire Général et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé et publié sous format électronique.

#### Ampliations :

Subdivision Administrative Sud ..... 1  
Intéressé ..... 1  
Trésorerie de la province Sud ..... 1  
Toutes Directions ..... 1  
Secrétariat Général (SAG : registre et publication) 1

Fait au Mont Dore, le 02 OCT. 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Composition des commissions municipales.**

- P.J. :
- Délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 ;
  - Délibération n°73/21/VI du 24 juin 2021 ;
  - Délibération n°06/22/III du 03 mars 2022 ;
  - Délibération n°35/23/VI du 22 juin 2023 ;
  - Arrêté n°624/23 du 02 octobre 2023 ;
  - Projet de délibération.

Lors de la séance du 09 juillet 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein de la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale.

Le 22 juin 2023, le conseil municipal a désigné M. Michel BAUDRY en qualité de membre de la commission, en remplacement de M. Guy GUEPY.

Le 02 octobre 2023, M. Michel BAUDRY a reçu délégation de M. le Maire dans le domaine de la sécurité, devenant ainsi adjoint référent de la commission.

Il convient par conséquent de nommer Mme Catherine KRIVOBOK en remplacement de M. Michel BAUDRY en qualité de membre de la commission.

Enfin, par soucis de clarté, il est proposé au conseil municipal d'adopter une délibération reprenant l'ensemble des modifications apportées sur la composition des commissions municipales depuis 2020 et d'abroger les délibérations n°43/20/VII du 09 juillet 2020, n°73/21/VI du 24 juin 2021, n°06/22/III du 03 mars 2022 et n°35/23/VI du 22 juin 2023.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2023

Pour Le Maire empêché et par délégation,  
La 2<sup>ème</sup> adjointe,



Rusmaeni SANMOHAMAT

